

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17/03/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 16

<i>Séance N° 02</i>
<i>24/03/2025</i>
<i>Délibération 034/8.5</i>

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mrs GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude, AVERTY Julien, Mme HA Christine.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr GUILBAUD David a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane.
Mr CUVILLIER Jean-Claude a donné pouvoir à Mr CHAUVIN Yannick

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Convention opérationnelle d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée

La commune de Le Perrier et l'EPF de la Vendée ont convenu de s'associer pour engager une politique foncière visant à réaliser des programmes de logements et/ou d'activités dans les conditions qui permettront d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs de production souhaités par la commune.

C'est pourquoi, eu égard aux orientations stratégiques définies par le Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Etablissement Public Foncier approuvé par délibération de son Conseil d'administration le 27 novembre 2019, l'intervention de l'EPF de la Vendée est parue opportune aux fins de produire du foncier pour le programme d'aménagement de 5 logements, avec une offre de cellules commerciales en RDC.

Il est donc proposé que la commune puisse confier à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée une mission d'acquisition foncière et de portage foncier sur le secteur de l'Ilot de Lugny.

Madame Le Maire présente la convention :

Le périmètre de l'étude porte sur 3 parcelles (voir plan annexe 1et 2) avec les parcelles cadastrées section AK n°5, 6 et 56 soit une surface totale de 1 820 m². Les parcelles sont situées en zone UA au PLU.

La convention est fixée pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature de celle-ci.

La période de portage des immeubles acquis par l'EPF de la Vendée s'achèvera au terme de la convention et des avenants qui se présenteront le cas échéant, quelle que soit la date des acquisitions.

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 13 mars 2025, approuvant la convention d'action foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- VALIDE la convention opérationnelle d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur le secteur de l'Ilot de Lugny.
- AUTORISE Madame Le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
Mme ARTUS Pauline